



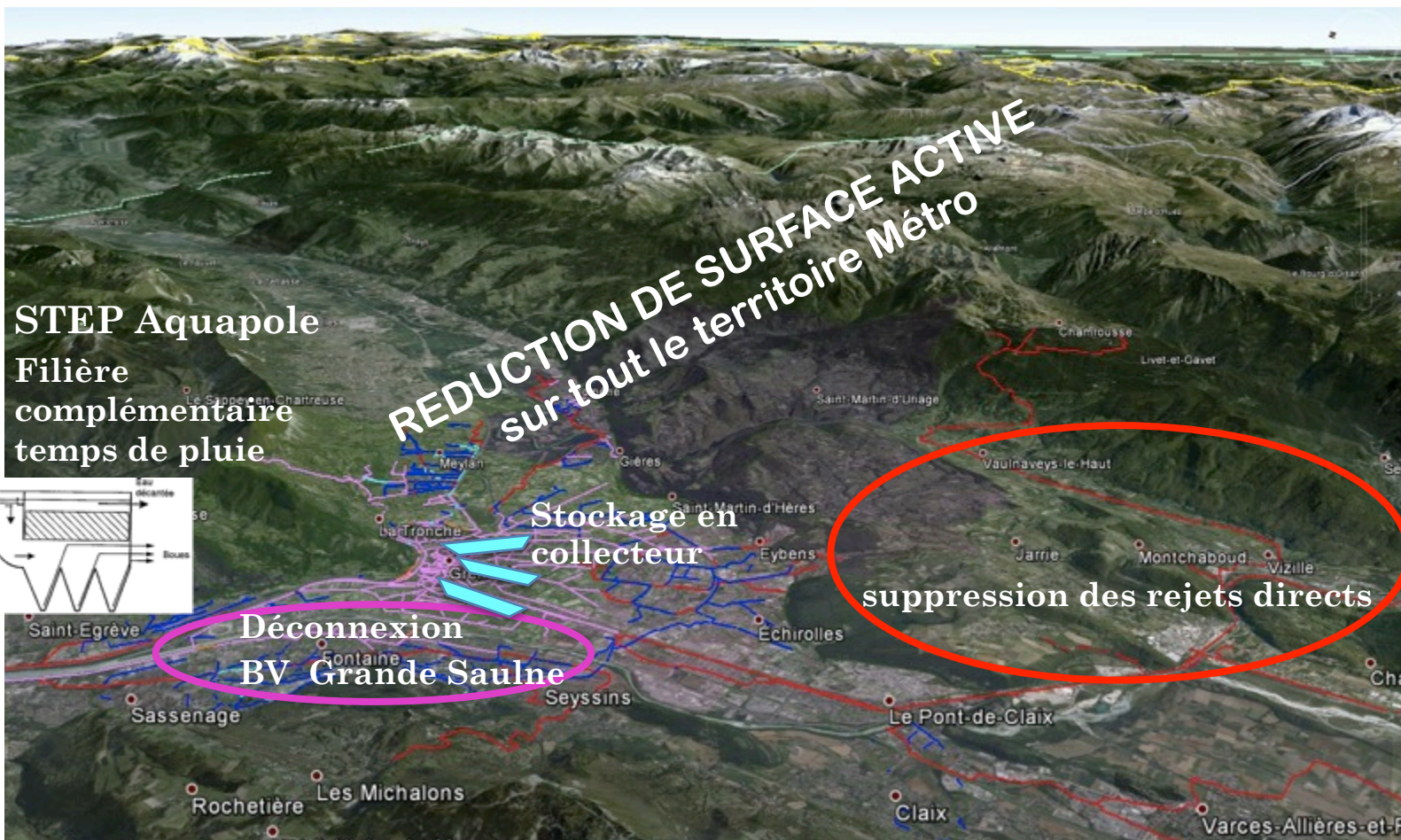
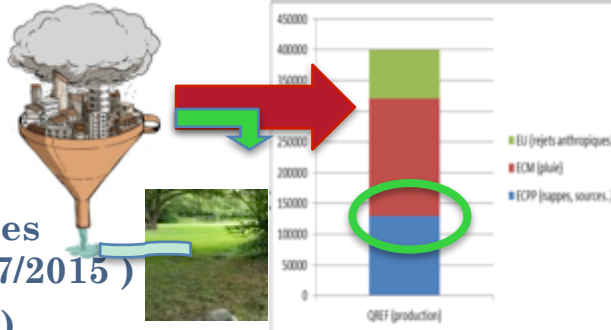
# GRENOBLE-ALPES METROPOLE GESTION DES EAUX PLUVIALES



# Schéma directeur assainissement VOLET DEVERSEMENT

Extension schéma du directeur 2013 28 -> 49 communes  
Volume déversé TP < 5 % du volume total ( arrêté du 21/07/2015 )

Q ref Aquapole = 340 000 m<sup>3</sup>/j ( 1200 ha de surface active)



# EXTENSION DU SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT VOLET DEBORDEMENT

SD 2013 :

- diagnostic capacitaire
- estimation des volumes débordés



SD 2016 :

- extension 49 communes
- approche complémentaire ruissellement /
- dysfonctionnements



Saturation des ouvrages actuels pour T= 2 ans ,

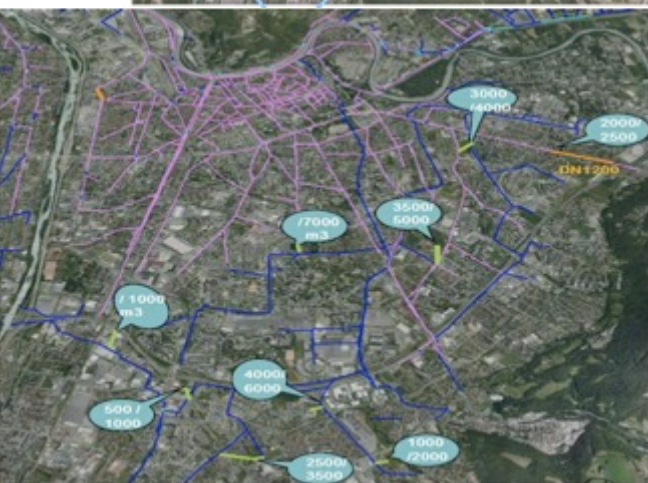
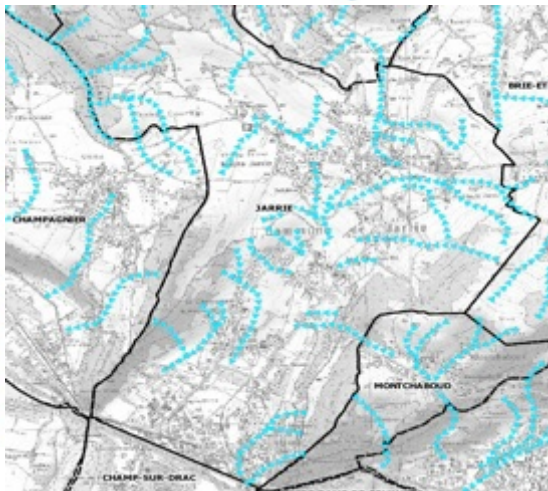
Nombreuses zones sensibles au débordement T = 10 ans

Influence forte de la petite Chantourne et de l'Isère

Saturation des ouvrages actuels pour T=10 ans .  
Nombreuses zones sensibles au débordement pour la pluie T>30 ans

Saturation des ouvrages actuels pour la pluie 10 ans ,  
et dès 2 ans localement

Nombreuses zones sensibles au débordement pour la pluie T > 10 ans



# VOLET DÉVERSEMENT / VOLET DÉBORDEMENT : GESTION INTÉGRÉE / DECONNEXION DES EAUX PLUVIALES

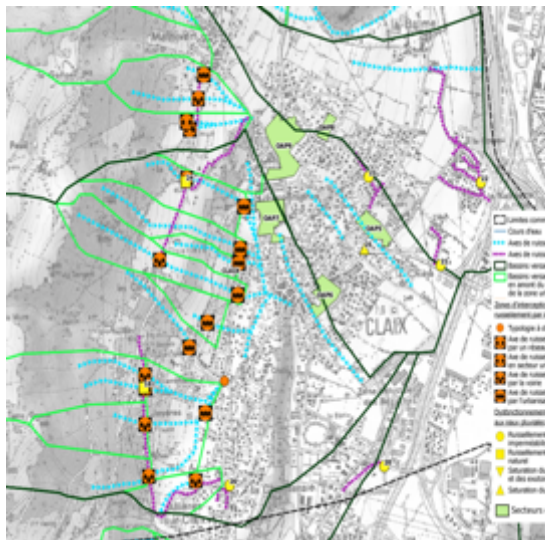
- prendre en compte la gestion intégrée des eaux pluviales dans les documents d'urbanisme : SCOT ... PLU :

## PADD : « Contribuer par les choix d'urbanisation à une gestion durable des eaux pluviales »

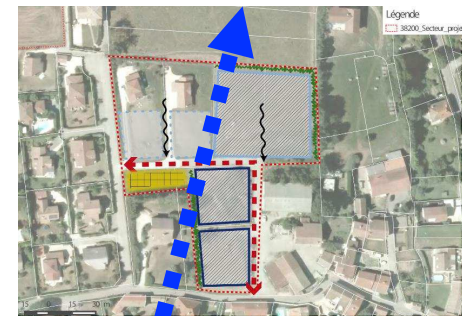
Les enjeux de gestion des eaux pluviales sont particulièrement prégnants pour Grenoble-Alpes Métropole, comme les enjeux de risques associés au ruissellement sur versant, et nécessitent : de maîtriser et limiter les déversements et la pollution du milieu naturel, de réduire les débordements et résorber des dysfonctionnements ou de contrôler les débordements vers et sur des espaces multi-usages. Dans ce cadre le PLU intercommunal :

- limite l'imperméabilisation des sols,
- privilégie la gestion et l'infiltration des eaux pluviales à la parcelle et en surface (ou avec des ouvrages à l'air libre) pour toute nouvelle opération,
- identifie et préserve les grandes zones réceptacles des eaux pluviales en les valorisant comme espaces multifonctionnels (loisirs, sports, trame verte et bleue, maraichage...) en s'articulant avec les actions initiées dans le cadre du Schéma Directeur d'assainissement le Grenoble-Alpes Métropole. »

## Repérer et préserver les axes d'écoulement lors de l'urbanisation...



Continuité d'écoulement  
à repérer et à préserver  
(parcours de l'eau)



# VOLET DÉVERSEMENT / VOLET DÉBORDEMENT :

## ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS DANS LE CHANGEMENT DE PRATIQUES

### • Préciser le règlement pour les eaux pluviales

θ Gestion « à la source » par infiltration systématiquement recherchée et privilégiée

θ Abattement des premières pluies : sur 24 h (lame d'eau de 18 mm)

θ Gestion différenciée selon les types de pluies :

Pluies courantes : aucun rejet vers le réseau

Pluies moyennes à fortes

Secteurs à faibles contraintes : aucun rejet vers le réseau

Secteurs à fortes contraintes : restitution à débit limité si impossibilité d'infiltrer

Pluies exceptionnelles (T>30 ans) : chemin à moindre dommage

θ Privilégier le stockage temporaire sur des espaces verts, stationnement ... pour les pluies fortes

θ Surverses en surface uniquement

### • Articuler le volet pluvial avec d'autres démarches :

adaptation au changement climatique, biodiversité, trame verte et bleue, prévention des risques ...



### • Adapter les techniques alternatives pour prendre en compte les contraintes de gestion

→ élaboration de prescriptions communes pour les techniques alternatives



# VOLET DÉVERSEMENT / VOLET DÉBORDEMENT :

## ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS DANS LE CHANGEMENT DE PRATIQUES

- Communiquer sur les prescriptions, bonnes pratiques, réalisations exemplaires et dispositifs d'aide en collaboration avec les acteurs présents sur la région Rhône Alpes

**graie** - GT « Eaux pluviales et aménagement »

- Observatoire Rhône Alpes des opérations innovantes

31 Saint-Egrève (Isère)  
Opération zéro rejet

**Le projet**

**CONTEXTE**  
Création d'un nouvel aménagement.

**ACTEURS**  
Maîtrise d'ouvrage : Grenoble Alpes Métropole  
AMO performance environnementale : TERRE ECO  
Architecte urbaniste : Arche 5

**Maîtrise d'œuvre :**  
BET VRD hydraulique : Ingérop Grenoble  
Paysagiste : Square Paysage

**DATE DE REALISATION**  
2009 - 2011



**YRAI ou IUAUX ?** Les techniques alternatives pour la gestion des eaux pluviales

Risquer moins et avancer



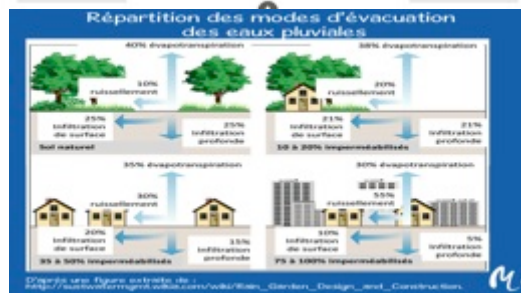
graie



**LES ACTUALITÉS**

**TOUTES LES QUESTIONS**

- PREVENTION URGAINE DE L'EAU
- PURIFICATION DES EAUX PLUVIALES
- MULTIPLIERS ECOLOGIQUES
- PROTECTION RESOURCCE EN EAU



## COMMUNAUTÉ DE L'EAU

Région Urbaine de Grenoble

NOM DU SITE : ZAC BLANCHE MONIER (DISTINCTION GESTION PLUVIALE PRIVEE / PUBLIQUE)

LOCALISATION : GRENOBLE - ILE VERTE



**DESCRIPTEUR DU SITE :**  
Reconversion de friches industrielles et de délaissés urbains (5.46 ha)  
Destination : habitat (environ 200 logements) et activité (limite est) – Espaces publics restreints  
Coûts des aménagements extérieurs : environ 0.55 M€ HT

**ENJEUX EN MATIERE DE GESTION DES EAUX PLUVIALES :**  
Espaces publics de taille très limitée : la rue, le stationnement et les trottoirs.  
Gestion pluviale à l'ilot demandée avec aucun rejet au réseau Métropole (dérogation acceptée en phase réalisation avec rejet régulé au réseau).  
Maintien de surfaces végétales de pleine terre conséquentes au droit des lots (taux d'imperméabilisation réduit). Favoriser une végétalisation importante des lots (toitures et pied de façades).

agence de l'eau SAUVONS L'EAU!

Osons désimpermeabiliser les sols !

- Version locale d'un outil d'aide au choix et au dimensionnement : WEB.TA (INSA-laboratoire DEEP/ GRAND LYON/ ALISON)

MERCI DE VOTRE ATTENTION